



**Compte rendu de l'assemblée générale de
Antiquité-Avenir. Réseau des Associations liées à l'Antiquité
Samedi 16 novembre 2019 à 10h
Amphithéâtre Michelet, Université Paris-Sorbonne, 46 rue Saint-Jacques
75005 Paris.**

Associations représentées : Association le Latin dans les Littératures Européennes (ALLE) : Cécilia Suzzoni ; Association des Professeurs d'Histoire et Géographie (APHG) : Christine Guimonnet ; Association des Professeurs de Langues Anciennes de l'Enseignement Supérieur (APLAES) : François Ploton-Nicollet ; Association des Professeurs de Lettres (APLettres) : Romain Vignest ; Athéna. La passion des voyages culturels : Bérengère Toton ; Calame d'or : Marie-Pascale Paulot ; Coordination Nationale des Associations Régionales des Enseignants de Langues Anciennes (CNARELA) : Sylvie Pedroarena ; Association Guillaume Budé : John Scheid ; Méditerranées : Jacques Bouineau ; Société des Professeurs d'Histoire Ancienne de l'Université (SoPHAU) : Sylvie Pittia ; Sorbonne Antique : Paul de Ferrier du Châtelet ; Thalassa. Association culturelle de tourisme : Lionel Sanchez ; Textes pour l'Histoire de l'Antiquité tardive (THAT) : Delphine Lauritzen.

Pouvoirs : Association des membres, anciens membres et chercheurs associés de l'École Française d'Athènes (AMEFA) : procuration à Jean-Christophe Couvenhes (SoPHAU) ; Association des Professeurs de Français et Langues Anciennes en Classes Préparatoires Littéraires (APFLA-CPL) : procuration à Sylvie Pedroarena (CNARELA) ; Association Luxembourgeoise des Professeurs de Latin et de Grec (ALPLG) : procuration à Jacques Bouineau (Méditerranées) ; Compitum : procuration à Nathalie Cros (APLAES) ; International Association for Assyriology : procuration à Jacques Bouineau (Méditerranées) ; Kallirrhoe : procuration à Sylvie Pedroarena (CNARELA) ; Mnemosyne : procuration à Jean-Christophe Couvenhes (SoPHAU) ; Rallye latin : procuration à Nathalie Cros ; Société des Études Latines : procuration à François Ploton-Nicollet.

Le président d'Antiquité-Avenir, Jacques Bouineau, ouvre la séance.

1- Vote de l'approbation de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2- Vote de l'approbation du PV de la dernière assemblée générale.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

3- Rapport moral, présenté par Jacques Bouineau, président d'Antiquité-Avenir.

Jacques Bouineau commence par remercier tous ceux qui s'investissent dans Antiquité-Avenir.

Les objectifs d'Antiquité-Avenir :

- La promotion des sciences, des cultures et des valeurs humanistes issues de l'Antiquité (prévue dans la charte sur laquelle s'est fondé le réseau), s'est traduite par :
 - o la présence d'Antiquité-Avenir dans des festivals et manifestations sur l'ensemble du territoire : le Festival d'histoire de l'art de Fontainebleau, le Festival des langues classiques de Versailles, le Festival Européen Latin-Grec de Lyon ; mais pas aux Rendez-vous de l'Histoire de Blois pour l'année écoulée.

- la publication aux Belles Lettres d'une anthologie de textes de la littérature grecque en langue originale, présentés et annotés, qui a réuni plus de 70 contributeurs et rédacteurs, et dont la sortie est prévue le 15 mars 2020. L'ouvrage portera mention du parrainage d'Antiquité-Avenir.
- L'élargissement du réseau : à poursuivre.
- La recherche de financements : L'action de Nicolas Richer (SoPHAU), responsable pour l'année écoulée de la recherche de financements, a permis de prévoir le financement du déplacement à Lyon d'un représentant d'Antiquité-Avenir au Festival Européen Latin Grec. Il importe de trouver un financement pérenne pour le fonctionnement général de l'association. Plusieurs pistes peuvent être étudiées comme des financements publics (sous forme de subvention), ou privés (fondations, mécénat).

Les actions d'AA et les moyens mis en œuvre pour les mener à bien :

Jacques Bouineau souhaite que l'enthousiasme qui a soutenu et accompagné la constitution d'Antiquité-Avenir et la préparation des États Généraux de l'Antiquité 2018 continue de prévaloir, dans l'esprit de la charte et des statuts, spécialement l'article 2-1, dont lecture est donnée :

« La mise en valeur de l'Antiquité et de ses héritages doit s'entendre de la manière qui a été définie par la charte fondatrice du mouvement citée en préambule : promouvoir et valoriser la connaissance, les savoirs et la transmission des sciences de l'Antiquité, qui sont au cœur des sociétés contemporaines.

En conséquence, cette mise en valeur peut consister d'abord en toute action qui sera entreprise dans le but de promouvoir les sciences de l'Antiquité ainsi que les patrimoines culturels et les savoirs liés à l'Antiquité, d'en défendre les moyens de diffusion, en respectant une approche fondée sur la raison et l'humanisme. Elle peut consister ensuite en toute démarche de nature culturelle, éducative ou sociale dont l'objet tendra à améliorer le dialogue dans l'ensemble des terres héritières des cultures antiques.

La mise en valeur de cet héritage pourra être le fait soit de l'association « Antiquité-Avenir. Réseau des Associations liées à l'Antiquité », soit de toute association membre de ladite association et à laquelle l'association « Antiquité-Avenir. Réseau des Associations liées à l'Antiquité » aura décidé d'apporter son soutien. »

En tant que président d'Antiquité-Avenir, Jacques Bouineau a rencontré tous les présidents des associations membres du directoire pour recueillir leurs attentes, demandes, propositions.

Trois directions se dessinent pour réaliser l'objectif ainsi défini :

- des actions académiques, dans le cadre de manifestations régulières, comme les journées du patrimoine, ou en apportant le soutien et la contribution du réseau à des initiatives prises par un ou plusieurs de ses membres. Cette demande est récurrente de la part des associations. Pour cela, il est nécessaire d'impliquer davantage d'associations. Il a ainsi été proposé d'organiser des mini-conférences aux dates des réunions du directoire, et d'inviter les associations membres à y assister et/ou à y contribuer.
- des actions artistiques : le projet du plasticien Stéphane Simon, qui avait sollicité Antiquité-Avenir, a reçu le soutien d'AA, sur décision unanime du directoire moins une abstention. Comme il a été proposé en juin, on peut prévoir d'organiser un événement à l'occasion des journées du Patrimoine 2020, avec cet artiste ou un autre.
- des actions économiques, pour intéresser plus largement à la cause de l'Antiquité. Cette direction présente de nombreuses difficultés, et requiert de la prudence.

L'esprit d'Antiquité-Avenir, avec trois principes :

- la discussion : les visions et opinions sont très diverses et parfois contradictoires, et cette variété s'est manifestée au cours de deux moments de forte tension. À propos de la réforme du lycée tout d'abord, que certaines associations du réseau ont soutenue et accompagnée, tandis que d'autres l'ont combattue tant sur les principes que sur la mise en œuvre. Une tribune critique sur cette réforme, signée entre autres, par Jacques Bouineau, à titre personnel, a causé de vifs

désaccords au sein du directoire, mais aussi donné lieu à une discussion constructive et ouverte à laquelle les membres d'Antiquité-Avenir ont été invités et dont ils ont eu le compte rendu.

- l'urbanité : c'est un enjeu essentiel, pour un réseau qui n'est pas une association universitaire, et dans lequel, par conséquent, des hiérarchies spécifiques ne doivent pas s'imposer. En tout état de cause, et quel que soit le désaccord, la pondération et la correction devraient être la règle.
- la majorité : si le consensus est évidemment la voie préférable, dans les cas où il ne peut être atteint le vote permet de trancher.

La discussion est ouverte :

Marie-Pascale Paulot (Le Calame d'or) demande si la tribune publiée dans la presse a reçu une réponse. Il n'y a pas eu de réaction officielle. Au demeurant, le réseau est mal identifié par le ministère de l'Éducation nationale, qui le voit comme un réseau de professeurs.

Vincent Magne (APHG) pose la question du nombre d'associations constituant le réseau : elles sont à ce jour 43. Il pose la question de la taille critique d'Antiquité-Avenir. Jacques Bouineau répond qu'il faut aussi compter avec les membres qui sont actifs et se manifestent : il prévoit de contacter individuellement les présidents des associations membres qui n'ont pu être présents à l'AG.

Jean-Christophe Couvenhes (secrétaire des EGA, SoPHAU, intervient à titre personnel) : il signale que l'intégration des nouveaux membres s'est faite à la faveur des EGA. Il craint que l'identification du réseau Antiquité-Avenir ne vienne gêner les associations dans leurs actions propres, et insiste sur le texte de la charte, et sur la prépondérance des sciences de l'Antiquité.

Jacques Bouineau rappelle, quant à lui, que la promotion des valeurs humanistes issues de l'Antiquité est inscrite dans les statuts comme objectif d'AA.

Luigi Alberto Sanchi (ALLE) rappelle que le contexte de la constitution du réseau, qui s'est mis en place dans une période de crise majeure, la réforme du collège menée sous le précédent quinquennat et les risques très grands encourus par nos disciplines. Cette expérience doit conduire le réseau à garder une certaine distance à l'égard des ministres, car les politiques peuvent encore changer, et à faire preuve d'une grande prudence dans les demandes de financements. Si des actions précises et concrètes peuvent faire l'objet de demandes de subventions ponctuelles, un financement pérenne n'est pas souhaitable. Il défend la légitimité d'un engagement politique du réseau : la visibilité du réseau passe aussi par des prises de positions, y compris polémiques. Dans l'affaire de la censure imposée par le service politique de l'UNESCO à l'artiste Stéphane Simon, la réaction d'AA a été la première.

Cécilia Suzzoni (ALLE) revient sur la différence établie précédemment entre « sciences de l'Antiquité » et « humanisme », et sur la nécessité d'un travail de redéfinition et de réactivation de ces concepts. C'est un enjeu théorique et intellectuel pour le réseau, et une piste de réflexion possible dans le cadre des mini-conférences.

Franck Prêteux (SoPHAU) demande de quelle manière Antiquité-Avenir se présente aux institutions. Jacques Bouineau répond qu'il est un interlocuteur dont la parole ne se substitue pas à celle des associations, qui continuent à jouer leur rôle dans la défense de leurs disciplines, et qu'AA porte une parole transversale, dans une perspective plus politique au sens large.

Sylvie Crogiez-Pétrequin (SoPHAU, intervient à titre personnel) demande une précision sur la nature du soutien apporté aux manifestations, et si AA a financé des projets : il est répondu qu'il n'y a pas eu de financement, le soutien consiste essentiellement en la mise en contact d'associations dont les actions peuvent se compléter sur un projet, et concrètement, quant au projet de Stéphane Simon, le logo d'AA a été apposé sur les cartons d'invitation.

Sylvie Pittia (présidente de la SoPHAU, intervient à titre fonctionnel) ne se déclare pas satisfaite et regrette que le rapport moral n'ait pas comporté une quatrième partie consacrée aux résultats du président. Antiquité-Avenir tend, selon elle, à la dilution dans des notions type humanisme et République des lettres. Elle souhaite un recentrage du réseau sur ses objectifs : les États Généraux de l'Antiquité et l'inscription par l'UNESCO de la Méditerranée antique au patrimoine immatériel de l'humanité. Il ne doit pas y avoir de prises de position du réseau ou de son président, pas même à titre personnel sur des questions propres aux associations. Ces initiatives, envers lesquelles la SoPHAU par la voix de sa

présidente exprime son désaccord, peuvent entraîner le réseau dans des prises de position politiques risquées dans une année électorale. Elle précise que la SoPFAU est une grande association, reconnue sur le plan institutionnel, et que les prises de positions d'AA risquent d'entamer sa crédibilité face à des partenaires comme l'UNESCO justement. Elle souhaite donc une révision des modes de prise des décisions au sein du directoire et annonce qu'elle désapprouve le rapport moral.

Jacques Bouineau répond que les objectifs et les résultats sont ceux du réseau, que les décisions sont prises à l'issue de débats et de votes au sein du directoire, et que la patrimonialisation de la Méditerranée antique ne figure pas dans les statuts. C'est un projet qui émane d'une idée personnelle de Maria Teresa Schettino, et pour laquelle, si des démarches ont été entreprises, le directoire n'a reçu aucune information. Quant à la notion d'humanisme, elle est fondatrice du réseau. Il est répondu qu'aucun dossier n'a été déposé pour la patrimonialisation de la Méditerranée antique.

Lionel Sanchez (Thalassa) signale qu'AA est un réseau et non une coordination. En ce qui concerne l'épisode de la censure de Stéphane Simon, l'UNESCO a fait amende honorable, reconnaissant « une lourde erreur », et que c'est bien AA, dans son rôle, qui a été à l'origine de ce revirement.

Dominique d'Almeida et Sylvie Pedroarena (APLAES et CNARELA, responsables de la communication avec la presse) précisent que la revue de presse envoyée aux membres du directoire avait pour seule fonction de recenser les articles sur cette affaire. Deux organes de presse situés à l'extrême droite se sont fait l'écho de cette affaire, récupérant la défense de la laïcité à des fins d'intolérance. C'est justement pour ne pas laisser à ces discours le champ libre sur la défense des libertés individuelles et des valeurs de la République qu'il importe de faire entendre la voix d'AA.

François Ploton-Nicollet (APLAES) dit que l'APLAES s'est trouvée par deux fois en porte à faux : au moment de la tribune contre la réforme du lycée (réforme soutenue par l'APLAES), et au moment de l'affaire de la censure par l'UNESCO. Il se pose, comme Sylvie Pittia, des questions sur la structure et le fonctionnement d'AA. En particulier, la consultation électronique du directoire, impliquant de répondre dans un délai de 72 heures, lui semble devoir être revue, de manière à ce que les représentants des associations siégeant au directoire puissent consulter leur association. En ce qui concerne cette affaire de censure, il aurait demandé à ses mandants de s'abstenir s'il avait été averti en temps et heure, mais il n'en a pas eu le temps. Il demande donc que ce délai soit étendu à une semaine, et qu'AA ne se substitue pas à l'APLAES et à la SoPFAU. Jacques Bouineau répond qu'une modification du règlement intérieur sera mise à l'ordre du jour du prochain directoire.

Sylvie Pittia insiste sur la nécessité pour AA de se recentrer sur un travail de fond : pour discuter avec l'APLAES ou dans ses rapports avec les institutions, la SoPFAU n'a pas besoin du réseau, qui vit en ce moment une crise de croissance, et la question se pose de son maintien au sein d'AA.

Cecilia Suzzoni demande alors à Sylvie Pittia ce qu'elle veut dire par décrédibilisation des associations membres : comment cette perte de crédibilité s'est-elle manifestée ou se manifeste-t-elle ?

Romain Vignest (APLettres) intervient : les prises de position d'AA n'ont pas décrédibilisé l'APLettres, pas plus que la tribune, qui n'est pas une prise de position du réseau. Les relations de l'APLettres avec ses partenaires institutionnels restent excellentes. Rien n'a été entrepris contre les statuts, la règle de la majorité doit s'appliquer, et le président a fait ce qui était bon et juste.

Sylvie Pittia souligne le rôle central des deux associations membres de droit. Sylvie Pedroarena rappelle que SoPFAU et APLAES voulaient rassembler le plus d'associations possible, ce qui multiplie nécessairement points de vue et discussions. Elle souhaite que la diversité des opinions soit acceptée, tout comme le principe de la discussion. La parution de l'anthologie des lettres grecques témoigne de la réussite du réseau.

Jean-Christophe Couvenhes demande s'il existe actuellement un projet qui engage la totalité du réseau. (Il souhaite que les soutiens soient présentés par exemple avec la formule : « telle association, dans le cadre du réseau AA soutient tel projet »). C'est un point sur lequel il appartiendra au nouveau directoire de réfléchir.

Le rapport moral est mis au vote et adopté par 16 voix pour, 1 contre et 5 abstentions.

1	AMEFA	ABST		
2	G. BUDE	ABST		
3	ALLE		POUR	
4	ALPLG proc à JB		POUR	
5	APFLA-CPL proc à SP		POUR	
6	APHG	ABST		
7	APLAES	ABST		
8	APLettres		POUR	
9	Athena		POUR	
10	Calame d'or		POUR	
11	Cnarela		POUR	
12	Compitum		POUR	
13	IAA		POUR	
14	Kallirrhoe		POUR	
15	Méditerranées		POUR	
16	Mnemosyne	ABST		
17	Rallye latin		POUR	
18	Société des études latines		POUR	
19	SoPHAU			CONTRE
20	Sorbonne antique		POUR	
21	Thalassa		POUR	
22	THAT		POUR	
		5	16	1

Sur demande de Sylvie Pittia, le vote du Calame d'or est invalidé car l'association n'est pas à jour de sa cotisation. Les résultats définitifs sont donc : 15 pour ; 1 contre ; 5 abstentions.

4- Rapport financier, présenté par Claude Brunet (APLAES)

Six associations ne sont pas à jour de leur cotisation : les Argonautes, AJA, Calame d'or, Fortuna Juvat, AHDO et SdAU.

Annie Sartre-Fauriat (SoPHAU) demande des explications sur la dépense correspondant aux envois des invitations à l'exposition du Louvre sur les Hittites. Il est rappelé que ces invitations papier ont été adressées par le Louvre au siège d'AA rue Serpente, puis envoyées aux membres qui en ont fait la demande, suite à un courriel adressé aux présidents sur la liste de diffusion.

Stavroula Kefallonitis (APLAES) demande une précision sur les hébergements internet.

Le rapport financier (joint en annexe) est adopté à l'unanimité.

5- Départ de la Société des Agrégés et d'Arrête ton char !

Ces deux associations ont souhaité quitter le réseau. Si la démission d'Arrête ton char ! n'a été assortie d'aucune explication, la présidente de la Société des Agrégés a tenu à faire part de sa volonté de se concentrer sur ses objectifs propres, mais de maintenir un partenariat avec AA.

6- Débat sur les actions à venir.

Luigi Alberto Sanchi (ALLE) présente le projet de concours proposé par son association. Il s'agit de primer tout travail de valorisation de la langue et de la littérature latines, dans toute leur variété. Un argumentaire a été présenté au directoire de septembre et sera joint au compte rendu de la réunion de l'après-midi.

Marie-Pascale Paulot (qui entre temps s'est acquittée de la cotisation du Calame d'or, et pourra donc voter au point suivant), propose d'organiser une lecture publique des *Métamorphoses* d'Apulée dans le

cadre du Festival Européen Latin Grec, si possible en Sorbonne (des manifestations de lecture notamment peuvent avoir lieu partout en France), et demande pour cela le soutien du réseau.

François Ploton-Nicollet annonce que SEMEN-L soutient le concours ALLE dans le cadre du réseau et que, si le projet se réalise dans le cadre d'Antiquité-Avenir, il s'en félicite.

Nathalie Cros (APLAES) demande si la réflexion sur les prochains EGA a pour l'heure avancé. Il était question de renouveler la formule, et surtout les demandes de financement doivent se faire très en amont. Lors des derniers EGA, une grande partie du financement a été assurée par les organisateurs eux-mêmes, car les délais étaient trop courts pour un certain nombre de demandes de subventions.

Jean-Christophe Couvenhes répond que les prochains secrétaire et secrétaire adjoint des EGA s'attelleront à cette tâche, mais se déclare attentif à toute proposition.

François Ploton-Nicollet estime qu'il est urgent de réamorcer la préparation des EGA. Il regrette le retard pris pour l'organisation de la prochaine session : puisque les secrétaire et secrétaire adjointe des EGA souhaitaient démissionner, ils auraient dû le faire il y a un an, afin que le tuilage ne soit plus à faire.

Nathalie Cros (APLAES) propose qu'une consultation des membres soit lancée sur divers points concernant les EGA : thématique, lieu, formes, salons livres, film... Romain Vignest évoque le Centre Universitaire Méditerranéen de Nice comme lieu possible.

Sylvie Pittia souligne que le rythme triennal n'est pas facile à tenir, surtout si on veut renouveler la forme ou le lieu. Savoir si on fait les EGA dans le cadre de AA ou pas sera débattu le 14 décembre à l'assemblée générale de la SoPHAU

Luigi Sanchi rappelle que la présentation de l'anthologie des *Lettres grecques* aura lieu le 21 mars à l'Institut de Droit. Les associations du réseau peuvent, si elles le souhaitent, faire la promotion de l'ouvrage.

7- Élection pour le renouvellement du directoire

Jacques Bouineau remercie les trois membres du directoire sortants pour le travail accompli : Maria Teresa Schettino et Jean-Christophe Couvenhes (SoPHAU) et Nathalie Cros (APLAES).

Les quatre candidats présentent leur association, et sont élus à l'unanimité des 22 votants.

La composition du directoire est désormais la suivante :

Membres de droit (5 postes)	Emilia Ndiaye, APLAES. Claude Brunet, APLAES. Sylvie Crogiez-Pétrequin, SoPHAU. Franck Prêteux, SoPHAU. Annie Sartre-Fauriat, SoPHAU.
Membres fondateurs (7 postes)	Cécilia Suzzoni, ALLE Sylvie Pedroarena, CNARELA Romain Vignest, APLettres Jacques Bouineau, Méditerranées Christine Guimonnet, APHG Delphine Lauritzen, THAT
Membres actifs (3 postes)	Paul de Ferrier du Châtelet, Sorbonne Antique. Cécile Michel, IAA. Franck Colotte, APLPLG.

Le poste de trésorier adjoint demeure vacant faute de candidat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h50.

Rapport financier 2018-2019

Solde du compte au 11 novembre 2018 : 3058,74€

Nature des opérations	Recettes	Dépenses
Fonctionnement du réseau		
Cotisation compte bancaire		122,40€
Cotisation carte		39,00€
Assurance MAIF		109,74€
Hébergement sites internet 2019		117,94€
Frais de virement		21,00€
Reprographie		10,85€
Remboursements EGA		
Transport		19,50€
Timbres et vignettes		72,00€
Badges		44,00€
Emballages d'expédition (cartons, enveloppes...)		68,95€
Achat de 12 exemplaires de <i>L'avenir se prépare de loin</i>		147,00€
Grandes enveloppes timbrées vertes pour l'expédition des invitations du Louvre		76,80€
Cotisations des membres pour 2019	2456,20€	
Vente de 4 livres <i>L'avenir se prépare de loin</i>	60,00€	
Total	2 516,20 €	849,18 €

Solde du compte au 15 novembre 2019 : 4725,76€

Rappel : montage du film sur les EGA (chèque non encaissé) 600€